



Généalogistes
de France

COMMUNIQUE DE PRESSE

Généalogistes de France se félicite de l'évolution très positive des relations entre héritiers et généalogistes professionnels.

Paris, le 4 juin 2019 –

A l'occasion de la remise de son deuxième rapport annuel, le médiateur de la consommation pour la généalogie professionnelle, Gérard GAUCHER, Magistrat honoraire, s'est réjoui du bilan de l'année 2018.

En effet, le recours à la médiation de la consommation par les héritiers et les généalogistes professionnels est en claire augmentation par rapport au bilan dressé par le médiateur dans son rapport pour l'année 2017. Ainsi, en 2017, c'est-à-dire au lancement de la médiation de la consommation, 32 saisines avaient été adressées au médiateur. En 2018, ce chiffre est en nette progression, puisque 78 saisines ont été enregistrées par celui-ci.

Si le rapport du médiateur note une augmentation importante des ouvertures de procédures de médiation de la consommation (30 en 2018, contre 10 en 2017), celle-ci est dans la très grande majorité des cas un succès (80% de ces procédures sont résolues à l'amiable grâce au recours à la médiation). Généalogistes de France, l'union des généalogistes professionnels à l'origine de la désignation d'un médiateur de la consommation, rappelle que cela ne représente qu'une part minime des 15 000 dossiers traités annuellement par ses membres.

Ces indications données par le rapport du médiateur de la consommation indiquent que dans l'extrême majorité des cas, les 150 000 héritiers identifiés chaque année grâce au travail des généalogistes professionnels, qui leur restituent ainsi 350 millions d'euros, sont très satisfaits de l'intervention du généalogiste. Le nombre de contentieux entre héritiers et généalogistes, tout aussi faible (moins de 50 chaque année), montre à quel point ces relations sont apaisées.

Par ailleurs, la convention conclue entre Généalogistes de France et le médiateur offre également aux généalogistes professionnels la possibilité d'engager une médiation conventionnelle pour régler à l'amiable un litige contractuel avec un héritier. 5 médiations conventionnelles ont ainsi été initiées en 2018.

Antoine Djikpa, Président de Généalogistes de France, commente la publication de ce rapport : « *Je me félicite, au nom de Généalogistes de France, que la médiation soit très largement en progrès, grâce au travail de Monsieur Gaucher. Je constate également que l'intervention des généalogistes professionnels est massivement reconnue et appréciée par les héritiers, comme le montrent les chiffres très faibles des recours à la médiation de la consommation et des contentieux chaque année* ».

Pour Gérard Gaucher, médiateur de la consommation pour la généalogie professionnelle : « *Ce deuxième rapport montre que la médiation de la consommation progresse fortement, ce qui a permis à une vingtaine de cas d'être résolus à l'amiable. Je suis très satisfait que cette mission contribue à faciliter les relations entre les généalogistes professionnels et les héritiers.* »



Généalogistes
de France

A propos de Généalogistes de France

Généalogistes de France est l'organisation nationale représentative du métier de généalogiste. Elle fédère 95% des acteurs de la profession à travers deux spécialisations : les généalogistes successoraux et les généalogistes familiaux. Elle délivre chaque année 650 cartes professionnelles et représente 1000 collaborateurs issus de 150 entreprises. Le chiffre d'affaires global de la profession est de 120 millions d'euros par an. Les membres de Généalogistes de France sont tous signataires de la charte de déontologie de la profession.

Contacts presse

Arthur Gachet, Interel
Direct +33 1 45 44 89 36
Arthur.gachet@interelgroup.com

Ellyn Kalifa, Interel
Direct +33 1 45 44 88 11
Ellyn.kalifa@interelgroup.com